Entête de l’OSC

AFD

A l’attention de MPC/DPA/OSC Division OSC

5, rue Roland Barthes

75 598 Paris Cedex 12

Lieu, Date

**Objet : Lettre sur l’honneur et note explicative**

Je soussigné (e) Madame /Monsieur (prénom NOM), au titre de (fonction de la personne et nom de l’organisation), atteste sur l'honneur l’exactitude des informations renseignées dans la note explicative ci-jointe dans le cadre de l’instruction du projet soumis pour financement à l’AFD (titre du projet et date du dépôt du dossier à SPC/DPA/OSC sur la plate-forme Oscar).

Cette note explicative concerne l’association et :

* Ses règles de déontologie ;
* Ses bonnes pratiques de gouvernance et de transparence dans les processus de décision ;
* Ses règles de contrôle interne et de reporting ;
* Ses règles de contrôles externes ;
* Ses procédures d'achat et passation de marchés ;
* Sa politique de transparence de l'information financière.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Prénom, NOM

TITRE

(Lieu), (date)

Signature

**NOTE EXPLICATIVE**

Veuillez indiquer si votre association répond à un ou plusieurs critères ci-dessous. Le cas échéant, veuillez exposer brièvement les principales dispositions prises par votre association pour répondre à chacun de ces critères (exemples : principes fondamentaux, standards d'action, documents clés, accessibilité des informations sur le site internet de l'association, etc.).

Date et signature :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Dispositions prises par l’association** |
| **L’OSC respecte les règles de déontologie**, *par exemple : respect des critères inscrits dans la Charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public (Comité de la Charte), possession d'un label et/ou agrément/charte qualité, charte éthique ou code de déontologie interne à l'OSC, respect des règles de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), bilan social lorsqu'il est requis par le droit du travail, etc.* |  |
| **L'OSC a de bonnes pratiques de gouvernance et de transparence dans les processus de décision**, *par exemple :**fonctionnement conforme aux statuts (mobilisation des instances de décisions (AG, CA, bureau), publicité des décisions, fréquence des réunions, relations siège-délégations formalisées, existence d'une politique salariale, d'une charte du bénévolat, publicité de l'information, etc.* |  |
| **L'OSC a des règles de contrôle interne et de reporting**, *par exemple : existence et diffusion des rapports d'activité de l'association, des rapports moraux du (de la) président-e, disponibilité sur le site internet des rapports de projets et des rapports d’évaluation (ou leur synthèse) ; existence d'une commission des finances, d'un comité de donateurs, d'un département de contrôle interne indépendant, d'une cellule d'évaluation interne ; modalités de diffusion des conclusions/résultats de ces contrôles, etc.* |  |
| **L'OSC a des règles de contrôles externes à l'OSC,** par exemple : réalisation d'audits/évaluations d’un commissaire aux comptes, du Comité de la Charte, de la Cour des Comptes, de l'Union Européenne, etc. ; modalités de diffusion des conclusions/résultats de ces contrôles, etc. |  |
| **L'OSC dispose et fait appliquer des procédures d'achat et passation de marchés observant les principes de transparence et les règles en vigueur en matière de mise en concurrence,** par exemple :respect du Code des Marchés Publics si l’OSC est soumise à l'Ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 qui l’impose (l'OSC est dans l'obligation d'appliquer le Code des Marchés Publics si la moitié de son produit total d’exploitation est constitué de ressources publiques), ou adoption en interne de procédures de passation de marchés si l’OSC n’est pas soumise au Code des Marchés Publics.  Pour rappel, les dispositions imposées par l'AFD en termes d'achats et de passation de marchés sont décrites dans le modèle de convention de financement. |  |
| **L'OSC a une politique de transparence de l'information financière adaptée aux différents publics auxquels elle s'adresse,** par exemple : certification et publicité des comptes annuels, communication de documents de synthèse (comptes de résultats/bilans), établissement d'un compte d’emploi des ressources collectées auprès du public, efficacité de l'euro investi, etc. |  |

Date et signature :